

Séminaire **RIVIÈRES & PLANS D'EAU**

28 MAI
2024
1^{er} JUIN



Qualité des eaux de Baignade en
Eaux douces
28/05/2024 et 01/06/2024





Qualité des eaux de Baignade en eaux douces résultats 2023



Presentation



- Le service de Santé et Sécurité de l'Environnement Extérieur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guadeloupe St Martin St Barthélemy assure le contrôle sanitaire des baignades de la Guadeloupe et des îles du nord tel que défini aux articles L1332-3 et D1332-23 du code de la Santé Publique.
- **17** sites de baignade EN EAUX DOUCES déclarés, répartis sur **10** communes ont été contrôlés.
- Ce contrôle s'est traduit par **228 prélèvements** en 2023,
- Une synthèse relative à la qualité des eaux est portée à la connaissance du public et porte sur les quatre dernières années.
- La saison commence le 1^{er} octobre de l'année N et finit le 30 septembre N+1



DIRECTIVE
EUROPEENNE
DE 2006



- La directive européenne de 2006 est totalement applicable depuis le 1^{er} janvier 2015.

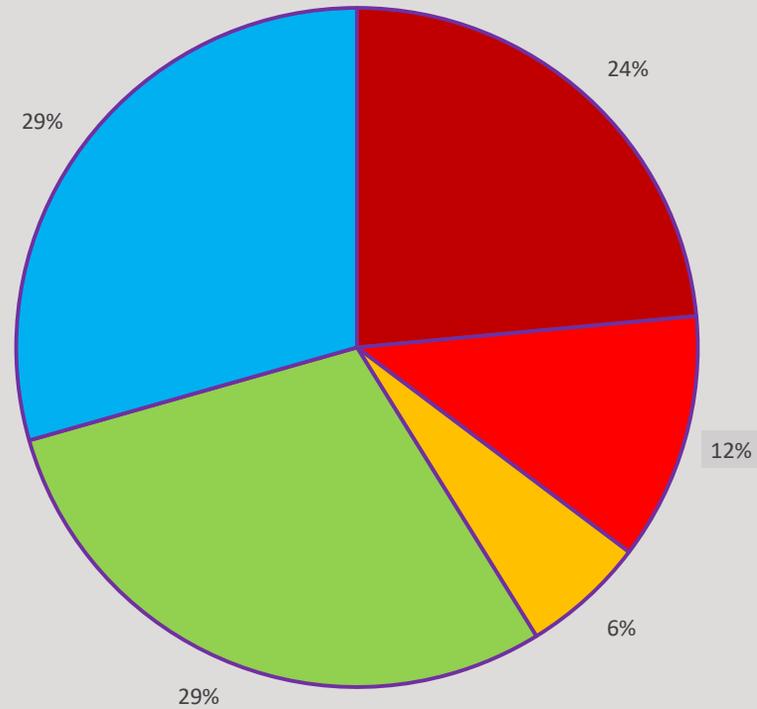
RECHERCHES EFFECTUEES

Sur les lieux de baignade	Au laboratoire agréé
Inspection du site et contrôle des paramètres physico-chimiques	Recherche de germes test de contamination fécale (paramètres bactériologiques)
<ul style="list-style-type: none">❖ Les substances tensio-actives (mousses)❖ Les phénols❖ Les huiles minérales❖ La couleur❖ Les résidus goudronneux et les matières flottantes❖ La transparence❖ La température de l'eau et de l'air❖ La direction du vent	<ul style="list-style-type: none">❖ Escherichia Coli ❖ Entérocoques intestinaux

Classements européens sur la base de la Directive Européenne de 2006

- L'application des critères microbiologiques de la Directive Européenne de 2006, différents pour les eaux de mer et les eaux de rivière met en évidence, pour les saisons 2020, 2021, 2022 et 2023
 - CLASSEMENT UE En 2020 : **41,2 %** des baignades en rivière, sont classées en **catégorie insuffisante**. C'est-à-dire impropres à la baignade,
 - CLASSEMENT UE En 2021: **35,3%** des baignades en rivière sont classées en **catégorie insuffisante**.
 - CLASSEMENT UE En 2022 : **41% (dont une interdite)** des baignades en rivières sont classées en **catégorie insuffisante**
 - CLASSEMENT UE En 2023: **30% (dont 4 interdites)** des baignades en rivières sont classées en **catégorie insuffisante**
- la qualité des eaux de mer est meilleure que celle des eaux de rivière; toutefois on note une dégradation d'année en année. En 2023, 3 baignades de plus interdites en rivières (plus de 5 années consécutives classées en insuffisantes)
- Ces résultats montrent la fragilité sanitaire des baignades en eau douce qui exposent les baigneurs à des risques sanitaires divers dès les premiers épisodes pluvieux.

Répartition qualité des eaux de baignade douces 2023 ARCHIPEL GUADELOUPE



Fond Héliot Deshaies, Dolé Gourbeyre, Diane Petit Bourg, Petit Pérou CBE sont interdits.

■ 4 Interdit ■ 2 Insuffisant ■ 1 Suffisant ■ 5 Bon ■ 5 Excellent



SYNTHESE CHIFFRES SAISONS 2022-2023

SYNTHESE EN CHIFFRES DES SAISONS 2022 et 2023

	EXCELLENT	BON	SATISFAISANT	INSUFFISANT	INTERDITE	
2022	5/29%	3/18%	2 /12%	6/ 35%	1 /6 %	
2023	5/29%	5/29%	1 /6%	2 /12%	4 /24%	

2022 : 10 conformes 59% 2023: 11 conformes 64 %
 2022 : 7 non conformes 41% 2023: 6 non conformes 36%

CLASSEMENT METHODE DE CALCUL



Méthode de calcul des classements ponctuels et annuels

CLASSEMENTS PONCTUELS

- Pour les eaux de mer :

Qualification d'un prélèvement	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100mL)	Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)
Bon	≤ 100	≤ 100
Moyen	>100 et ≤ 1000	>100 et ≤ 370
Mauvais	> 1000	> 370

- Pour les eaux douces :

Qualification d'un prélèvement	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100mL)	Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)
Bon	≤ 100	≤ 100
Moyen	>100 et ≤ 1800	>100 et ≤ 660
Mauvais	> 1800	> 660

CLASSEMENT ANNUELS

à partir de percentiles 90 et 95 d'EC et EI sur 4 dernières années

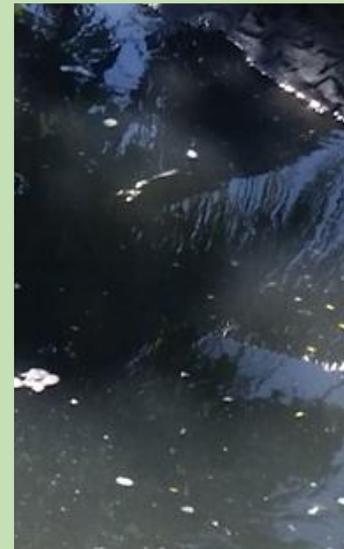
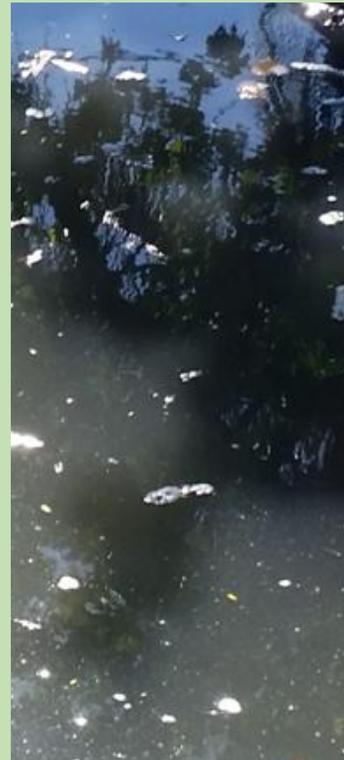
Excellent

Bon

Satisfaisant

Insuffisant

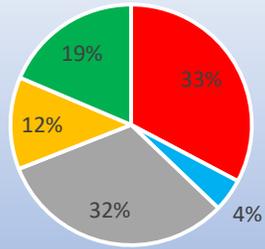
LES PROFILS DE BAIGNADE



Une mauvaise qualité des eaux

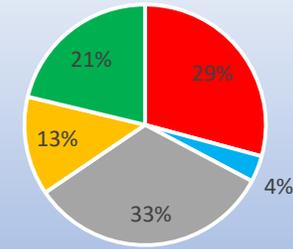
- Les mauvais résultats enregistrés sont dus principalement au passage des eaux partiellement ou non traitées dans le milieu naturel du fait de rejets non conformes.
- Il faut rappeler que la Directive Européenne de 2006 imposait, à compter du **24 mars 2011 au plus tard**, l'existence d'un plan de gestion des risques de pollution de la ressource par la réalisation de profils de sites de baignades.

Etat des profils eaux de mer 2022



37 à effectuer 5 en cours de révision le Moule 36 à réviser si qualité se dégrade
14 à réviser 21 valide

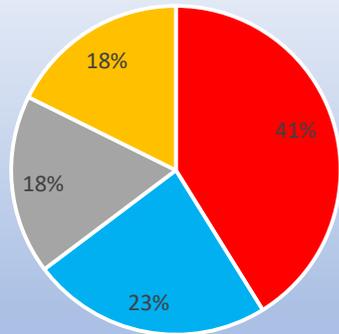
Etat des Profils Eaux de mer 2024



33 à effectuer 4 en cours de révision Gosier 37 à réviser si qualité se dégrade
15 à réviser 24 valide

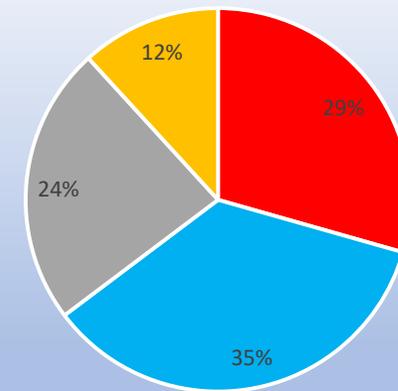
LES PROFILS

ETAT DES PROFILS EAUX DOUCES 2022



7 à effectuer 4 en cours de révision 3 à réviser si qualité se dégrade 3 à réviser

ETAT DES PROFILS EAUX DOUCES 2024



5 à effectuer 6 en cours de révision 4 à réviser si qualité se dégrade 2 à réviser

Un enjeu majeur

Un investissement fort des collectivités et des particuliers dans l'amélioration des systèmes d'assainissement devrait permettre une amélioration de la qualité des eaux de baignade.

Pourquoi rédiger un profil de baignade

Rédiger le profil de baignade est une **OBLIGATION REGLEMENTAIRE** (article L1332.3 du Code de la Santé Publique)

Cela permet de préserver la **SANTE** des baigneurs

C'est un **OUTIL SANITAIRE** permettant :

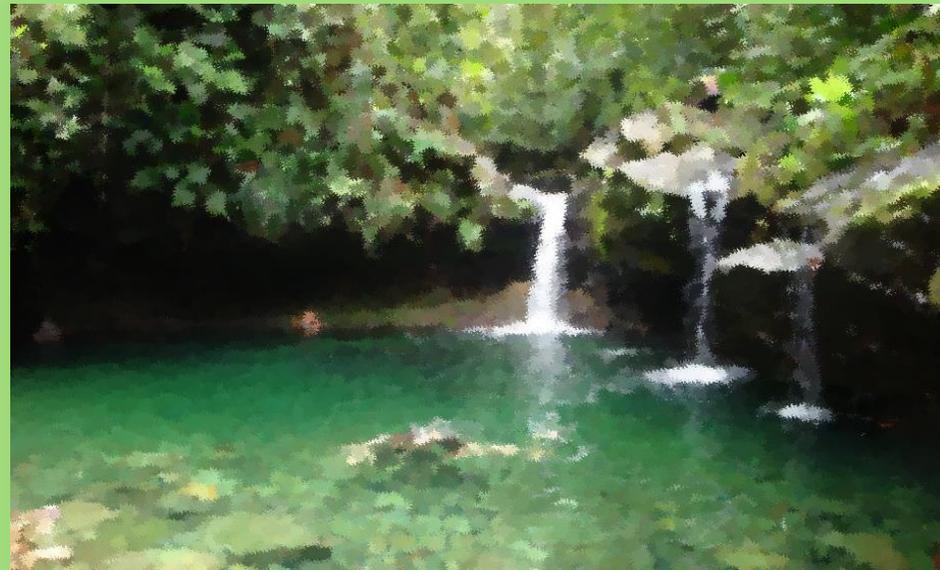
- **D'AMELIORER** la gestion du site de baignade, la qualité de son eau et de ses environs.
- De **PREVENIR LES RISQUES SANITAIRES** qui peuvent être associés à la baignade

Qui doit rédiger les profils de baignade

L'article L1332.3 du CSP stipule :

- La personne responsable des eaux de baignade doit rédiger un profil pour chaque site de baignade
- Il s'agit majoritairement des maires,

- Mais le responsable de la baignade peut aussi être un privé ou les présidents de collectivités,



OBJECTIF FIN 2026 :

- **PRIORITE ABSOLUE** :

A chaque site de baignade, son profil réactualisé en fonction du classement de la baignade : de 4 à 2 ans en fonction de la qualité

LES PRINCIPAUX
RISQUES LIES
A LA BAIGNADE



LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS À LA BAIGNADE EN EAU DOUCE

NOYADE

- **CONTAMINATION DE L'EAU (physico chimique mais surtout microbiologique / rejet des eaux usées)**

Le principal risque est le risque infectieux, lié à la présence de germes pouvant être à l'origine de pathologies de la sphère ORL de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

- **EXPOSITION AU SOLEIL**
- **DEJECTIONS ANIMALES DANS L'EAU : LEPTOSPIROSE**

RECHERCHE AMIBES
THERMOPHILES
DANS LES BAINS
D'EAU DOUCE
CHAUDE



LES BAINS D'EAU DOUCE CHAUDE

Ces eaux, dont la température est supérieure à 25 °C, et qui sont parfois stagnantes peuvent favoriser le développement de micro-organismes appelés « Amibes ».

Certaines sont particulièrement dangereuses pour l'homme par contact des muqueuses du nez lors de plongées répétées. Elles peuvent provoquer des méningites, non contagieuses, mais extrêmement graves, surtout chez les jeunes enfants.

Le nettoyage des bassins les plus fréquentés est régulièrement effectué par les villes concernées (Bains des amours, Bains jaunes ...). Cependant, **ne plongez pas la tête dans l'eau de ces bassins.**

Un affichage est mis en place pour informer les baigneurs des risques encourus.



0

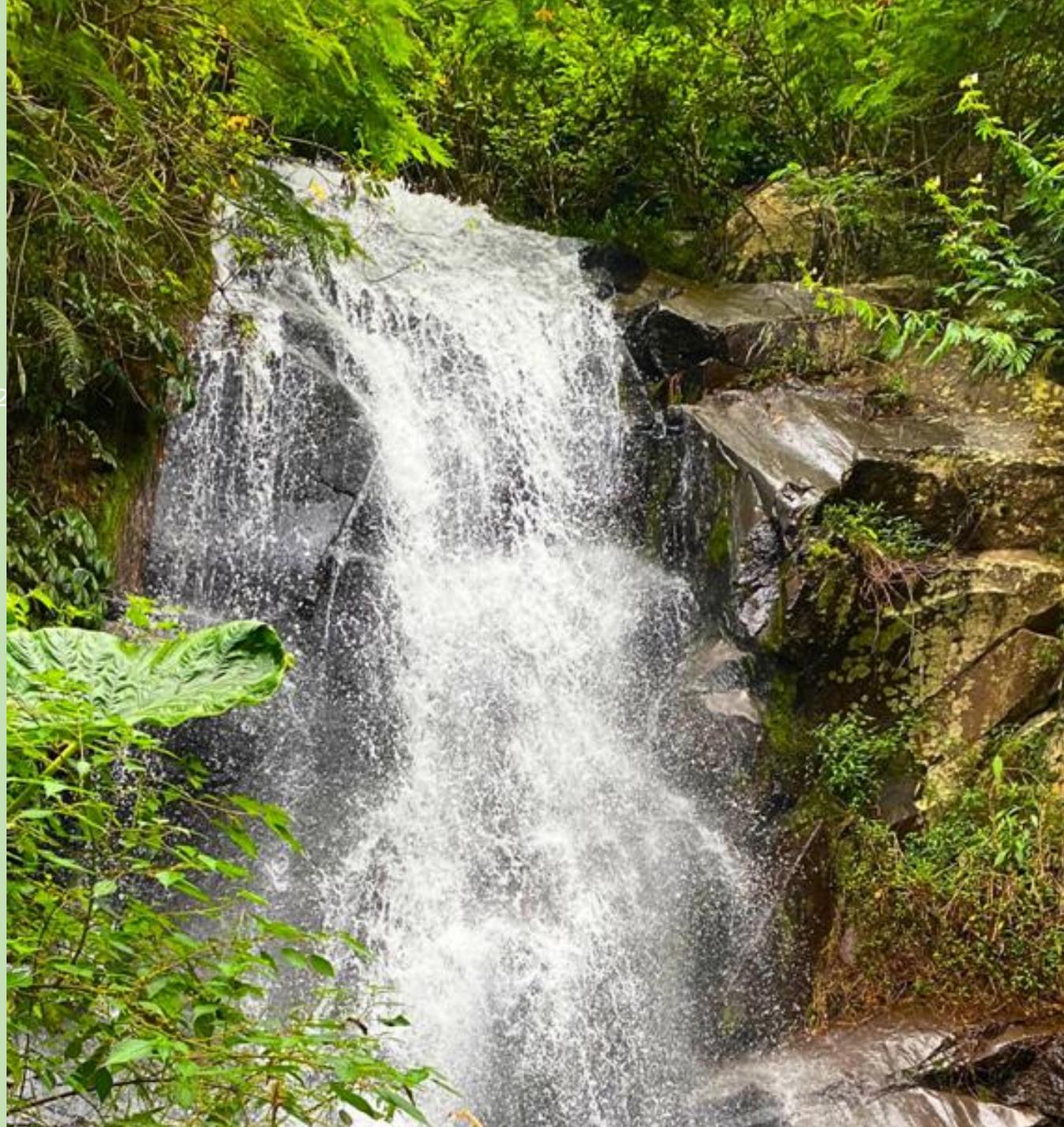
02

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades>

L

MARIE ANNE PONS

**Ingénieure d'Etudes Sanitaires
Responsable cellule Eaux de Loisirs
Direction Sécurité Sanitaire
ARS GUADELOUPE**



Séminaire **RIVIÈRES & PLANS D'EAU**

MERCI

DE VOTRE ATTENTION

